



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 39 | 10 | 0 |

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

**OBJET : 01-9 - VOIE TRIPODI
- PARCELLE SECTION DW n
° 71- PROPRIETE COMMUNALE -
DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS
DE DEMOLIR D'UN BATIMENT -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

976/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **30/03/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,
Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,


Anthony CLAVERIE

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Alain BIGNONNEAU à M. Serge AMAR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La Commune est propriétaire d'un bien situé voie Tripodi cadastré section DW n° 71, constitué d'une parcelle de terrain supportant une maison d'habitation très ancienne.

Cette construction a été partiellement détruite à la suite d'un important incendie survenu le 7 juin 2004. Si des travaux de sécurisation ont été aussitôt effectués, il est apparu peu opportun de procéder à la réhabilitation de la construction tant les désordres étaient importants.

Désormais, il convient de démolir le bâtiment sinistré afin d'éviter les risques importants liés à des occupations illicites. La surface à démolir est de 148 m².

Ces travaux de démolition doivent faire l'objet d'un permis de démolir conformément aux dispositions de l'article R.421-26 et suivant du Code de l'urbanisme.

Le montant de l'opération est estimé à 50 000 euros HT.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis de démolir.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

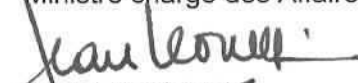
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une demande de permis de démolir concernant le bâtiment communal situé Voie Tripodi, conformément aux dispositions de l'article R.451-1 du Code de l'urbanisme.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-9 - VOIE TRIPODI - PARCELLE SECTION DW n. 71- PROPRIETE COMMUNALE - DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR D'UN BATIMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de 03/04/2012

l'acte :

Date de réception de 03/04/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM976-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM976-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public